

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE				COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	
Nombre de conseillers				Séance du 27 juin 2025	
En exercice	Présents	Votants	Absents	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de André DAZY, Maire.	
8	6	7	2 dont 1 pouvoir		
Date de convocation : 17/06/2025				Présents : Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET	
Date d'affichage de la délibération : 03/07/2025				Elu ayant donné pouvoir : Alexandra BERGER a donné pouvoir à Yann BERGER	
				Absente : Laurence BERGER	
				Secrétaire de séance : Aline MAUCHERAT	
<u>Délibération n°2025 04 05</u> : Donation de terrains par Mme Jeannine VIDAL et consorts					

Mme VIDAL née VILLIERMET Jeannine, Mme ROCHE née COYRET Simone, Mme CHARAMEL née COYRET Christiane et Mr DONJON Guy ont hérité de terrains situés sur la commune de Le Pontet qu'ils ne souhaitent pas conserver. Ces parcelles étant dispersées et de petite taille, elles sont difficilement vendables. Ils ont fait part, par l'intermédiaire de Mme Jeannine VIDAL, de leur souhait d'en faire don à la commune de Le Pontet et au Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie.

Il a été proposé de donner la priorité au CEN pour la mise en valeur des zones humides.

Celui-ci ayant refusé, le conseil municipal est invité à se prononcer sur :

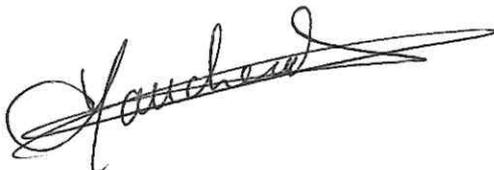
- l'acceptation de cette donation concernant les parcelles cadastrées A49, B2, B37, B28, B226, B151, B163, B163, B215, B168, B177, A1346, A253, B68, B83, A1063, B578, B254, B570, A1118, B555, B412, C384, C385, C401, C410, C426 et C270
- la prise en charge des frais de notaire liés à cette donation déjà avancés par Jeannine VIDAL et qui s'élèvent à 150€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la donation des parcelles suivantes :
A49, B2, B37, B28, B226, B151, B163, B163, B215, B168, B177, A1346, A253, B68, B83, A1063, B578, B254, B570, A1118, B555, B412, C384, C385, C401, C410, C426, C270.
- **AUTORISE** Le maire à signer les documents permettant l'exécution de cette décision
- **ACCEPTE** de rembourser les frais de notaires à Jeannine VIDAL, à hauteur de 150 €

Vote : 7 voix pour - adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Aline MAUCHERAT




Le Maire,
André DAZY

